Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500945-20260702-260702_8-DE

MAIRIE DE DINGE

CANTON DE COMBOURG
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° : 260702_8
Domaine : 8.8 Environnement
Objet : Convention de travaux sur les milieux aquatiques

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet à vingt heures, les Membres composant le Conseil Municipal de DINGE (ILLE ET VILAINE), régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le vingt-six juin 2026 conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de quinze à la Mairie, sous la présidence de Madame Annabelle QUENTEL, Maire.

PRESENTS : Annabelle QUENTEL Maire, Sami OSMANE, Françoise HAMONOU, Adrien NOEL, Maires-Adjoints,
Corinne PORCHER, Thierry LEMARCHAND, Stéphane DEREDEC, Régis TANGUY, Béatrice TEPHAINE, Hélène BOUNIOL, Delphine GUTIERREZ, Adeline FORTIER, Hervé TESSIER, Anne LEFEUVRE, Fabrice QUEMERAIS, Loeïz GARDAN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de DIX-NEUF.

EXCUSÉS : Nathalie TRUET a donné pouvoir à Mme Delphine GUTIERREZ.
Vincent DAUNAY a donné pouvoir à M Fabrice QUEMERAIS
Camille LOPEZ a donné pouvoir à Mme Françoise HAMONOU

Secrétaire de séance : Thierry LEMARCHAND

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention proposé par l'Établissement Public Territorial de Bassin EPTB Eaux et Vilaine,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame la Maire à signer la convention avec l'Établissement Public Territorial de Bassin EPTB Eaux et Vilaine. Les travaux seront effectués dans les conditions précisés par la convention sur la parcelle G1015 située au Pas d'Ille.

Adopté à l'unanimité
La Maire